

AR Prefecture

017-211702212-20260327-03_2026-AR
Reçu le 10/04/2026
Publié le 10/04/2026

Mairie de Marsais
Canton de Surgères
Arrondissement de Rochefort s/mer
Département Charente-Maritime

DÉCISION DU MAIRE

N° 03/2026

Enregistrement des Conseils Municipaux

Le Maire de Marsais, Steve GABET,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2121-18 du CGCT pose de principe du caractère public des séances du Conseil Municipal,

Considérant la transcription écrite du Conseil Municipal avec exactitude en procès-verbal.

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er}

La possibilité d'enregistrer ces séances par des moyens sonores.

ARTICLE 2

A des fins de soutien technique auprès du service administratif de la mairie, commune de Marsais, et le respect de l'exactitude des échanges abordés.

ARTICLE 3

Cette décision sera valable tout au long du présent mandat sauf décision du Maire mentionnant le contraire.

Fait à MARSAIS, le 27 mars 2026.

Le Maire,
Steve GABET





Publié le : 10/06/2026 10:04 (Europe/Paris)

Par : I. FÉLIU

https://www.intramuros.org/marsais/documents_administratifs/65733